

Prêt Easy'Up

PRÊT SUBORDONNÉ

Un financement pour accélérer votre projet d'innovation et sa mise sur le marché.

TYPE DE PRODUIT : prêt subordonné

ACCORDÉ : en direct à votre entreprise

PHASE DE DÉVELOPPEMENT : Création, Croissance, Innovation, Transmission

MONTANT MIN : pas de minimum

MONTANT MAX : jusqu'à 40% du budget total identifié, avec un maximum de 500.000 € par projet

Pour qui ?

Le prêt subordonné Easy'Up s'adresse à toute PME wallonne, s'inscrivant dans une démarche d'innovation au sens large.

Ce produit s'adresse :

- aux PME (indépendants et entreprises)
- avec un siège d'exploitation situé en Région wallonne
- pas en situation de difficulté financière
- actives dans un secteur éligible

Pour quoi ?

Les projets financés peuvent consister en de l'innovation de produit, de service, de process de production voire de marketing avec ou sans composante technologique, en ce compris l'amélioration d'un produit, service ou procédé existant.

Les projets innovants doivent avoir des perspectives de commercialisation à court terme ou être déjà commercialisés. Dans tous les cas, ils doivent répondre à un besoin sur le marché.

En cas de projet éco-innovant, c'est-à-dire présentant un impact favorable sur l'environnement ou le bilan carbone de l'entreprise, le financement Easy'Green est également accessible.

Durée

Maximum 10 ans. Une franchise pour le remboursement du capital peut être envisagée pour les 2 premières années afin de soulager la trésorerie dans la phase de lancement.

Spécificités

COMPLÉMENTAIRE À D'AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS

Ce prêt peut s'articuler avec d'autres solutions de financement publiques avec un plafond maximum d'intervention publique de 75%.

PROCÉDURE SIMPLE ET RAPIDE

Les dossiers peuvent être introduits à tout moment. Un contact préalable avec un Conseiller est toujours préférable.

Le Comité d'investissement se réunit une fois par mois et une procédure électronique peut être organisée pour les dossiers le nécessitant.

En cas de décision favorable, dès les éventuelles conditions rencontrées, la convention de prêt peut être signée et les fonds mis à disposition. Ce mode de fonctionnement n'implique donc pas de préfinancement dans le chef de l'entreprise.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à innovation@sowalfin.be

Infos

www.sowalfin.be
1890 ou 04 237 07 70



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

SOWALFIN
PARTENAIRE DES PME